



un syndicat
au service
des territoires

Morbihan énergies

27 rue de Luscanen
CS 32610
56010 VANNES CEDEX

morbihan-energies.fr

Tél : 02 97 62 07 50
Fax : 02 97 63 68 14
contact@morbihan-energies.fr

• Certifié ISO 50001 - Management de l'énergie •

ENGAGEMENT de CONTRIBUTION Extension pour collectif

Je soussigné **Commune de Languidic**

**m'engage à verser à l'ordre du
Service de Gestion Comptable de Vannes**

pour extension du réseau électrique (Extension pour collectif), situé à **Languidic, aménagement du quartier de Coët Mousset**, la contribution prévisionnelle calculée à partir de l'estimation prévisionnelle HT des travaux.

Soit C = **246 400,00 € HT**

En application du règlement de Morbihan énergies, il est donc demandé une contribution financière de

123 200,00 € HT après abattement de 50%

Contribution TVA (20%) : 24 640,00 €

Contribution TTC : 147 840,00 €

Le présent engagement signé doit être adressé à Morbihan énergies, afin que le bon de commande travaux soit délivré à l'entreprise.

Son délai de validité est de 3 mois à compter de sa date d'établissement. Au-delà de ce délai, une nouvelle estimation sera établie suivant les règles de contribution en cours.

La contribution sera acquittée suivant l'avancement des travaux dès réception de l'avis des sommes à payer émanant du centre des finances publiques.

Cette contribution sera plafonnée en fin de chantier à 50 % du coût réel des travaux.

Les frais de branchement individuels seront facturés en sus directement aux propriétaires par ENEDIS. Il appartient aux futurs abonnés de consulter ENEDIS pour l'établissement du devis.

Etabli le 21/06/2024

Le Président,

Gwenn Le Nay

Lu et accepté,

A, le

le Signataire

Les réclamations éventuelles concernant l'établissement du présent engagement devront être formulées à Morbihan énergies, 27 rue de Luscanen, CS 32610 56010 VANNES CEDEX.